



→ **PROJET URBAIN** . Quartier des Escanoux - Bagnols-sur-Cèze (30)

Projet ANRU / Parcours / Espaces publics / Pôles publics / Equipements culturels et sportifs / Contraintes d'inondabilité

**Maitre d'ouvrage :**

Ville de Bagnols-Sur-Cèze

**Programme :**

Projet Urbain

Quartier des Escanoux

**Mandataire :**

C. DIETERLEN urbaniste-architecte

**Superficie :** 14 ha

**Cout Etudes ANRU :** 150 k€

**Période :** en cours



*Le quartier construit par G. Candès jouxte le centre ville. Nous avons travaillé à partir de plusieurs thématiques stratégiques qui nous ont permis de diffuser l'esprit du projet partagé avec la collectivité sur l'ensemble du quartier.*

**[PARCOURS ET POROSITÉ]**

un développement du maillage existant au plus près des bâtiments et structures pour produire des îlots de « taille » plus proche de celle des parcours piétons  
l'augmentation et l'amélioration des liaisons avec les quartiers adjacents

**[ESPACES PUBLICS]**

La définition ou la requalification d'espaces existants mal définis ou libérés par la réorganisation du projet en espaces publics qualifiés.

**[POLES]**

**PÔLE EDUCATIF**

permettre à l'école de pouvoir évoluer mieux relier ce pôle avec l'ensemble du quartier en le rendant plus accessible

**PÔLE SPORTIF**

Démolition des vestiaires et de la tribune inutilisée  
Liaison avec le vestiaire de la piscine construction d'un bâtiment Service des sport accueillant notamment les associations

**POLE CULTUREL**

Engager la réorganisation du pôle culturel dans son rapport entre ses équipements, dans son lien avec le quartier, dans sa lisibilité à l'échelle de la ville et de l'agglo.  
Création d'un parvis partagé à l'échelle de la fréquentation pôle culturel

**[LOGEMENTS]**

Démolition des logements situés en premier rideau le long de l'avenue de la Mayre, afin notamment de permettre d'instaurer une vocation plus urbaine à l'avenue en proposant un nouveau profil incluant notamment d'autres modes comme les piétons, les 2 roues ...

**[STATIONNEMENTS]**

Redéployer et rationaliser les stationnements résidentiels en attribuant les lieux extérieurs les plus intéressants et utilisables à d'autres usages plus favorables à la vie collective du quartier.  
Proposer un stationnement mieux réparti et organisé pour desservir les différents équipements qui en ont besoin.

